



# **CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES**

**CONCLUES ENTRE  
LA POLYNESIE FRANCAISE  
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT  
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

**VAIHIRIA**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Année 2022**

# Sommaire

1 - SYNTHÈSE .....	3
1.1 Faits Marquants .....	4
1.2 Principaux indicateurs .....	7
2 - PRÉSENTATION .....	8
2.1 Les moyens affectés à la concession .....	9
2.2 Le cadre juridique et contractuel .....	13
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE .....	14
3.1 Tarif en vigueur .....	15
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant .....	16
3.3 Bilan d'exploitation .....	19
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES .....	21
4.1 Principes de la comptabilité appropriée .....	22
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique .....	25
4.3 Les comptes de la concession .....	28
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS .....	32
5.1 Variation des immobilisations en concession .....	33
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public .....	33
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements .....	35
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées .....	36
5.5 Dépenses de renouvellement .....	39
5.6 Dépenses de 1er établissement .....	41
5.7 Méthode relative aux charges calculées .....	42
5.8 Indemnités de fin de concession .....	46
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC .....	47



## **1 - SYNTHÈSE**

1.1 Faits Marquants

1.2 Les principaux indicateurs

## **1.1 Faits Marquants**

L'année 2022 a fait l'objet de plusieurs records pour Marama Nui :

- En janvier 2022, sur une consommation totale de 42 GWhs, l'hydroélectricité a fourni 25,85 GWhs soit 61% du total (précédent record mensuel : janvier 2007) ;
- Au cours de la semaine du 12 au 18 décembre 2022, la production hydroélectrique a atteint 7,04 GWhs (précédent record hebdomadaire : semaine du 28 janvier 2019) ;
- 2022 a comptabilisé une production hydroélectrique brute totale de 200,51 GWhs, ce qui fait de cette dernière année la deuxième meilleure année pour Marama Nui derrière 2017 avec ses 217,85 GWhs.

Ces performances sont le résultat cumulé :

- De la pluviométrie soutenue tout au long de l'année, condition sine qua non ;
- Ainsi que du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages ;
- Mais aussi la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- Et enfin la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

Cette production a permis d'éviter l'importation de 12 500 tonnes de gasoil et a de ce fait limité la hausse du prix de l'électricité due à la hausse mondiale des carburants.

### **Rapports avec l'autorité concédante**

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et Marama Nui.

Les étapes consistent à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et gros entretien à fin de concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de conduite forcée ;
- Les hypothèses de construction du compte d'exploitation prévisionnel.

Les premières concessions travaillées sur 2021 puis 2022 ont été celles de Vaite et de Vaihiria, dont le terme est à 2035. La revue de l'ensemble des concessions est prévue sur l'année 2023.

### **Rapports avec la société de Transport**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment.

En 2022, 14 défauts sur le réseau de transport ont entraîné des pertes de production hydroélectrique évaluées à près de 4 Millions de Francs majoritairement du côté des centrales du Sud de l'île (Vaite 8, Tita'aviri 9 et Vaihiria 5).



Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

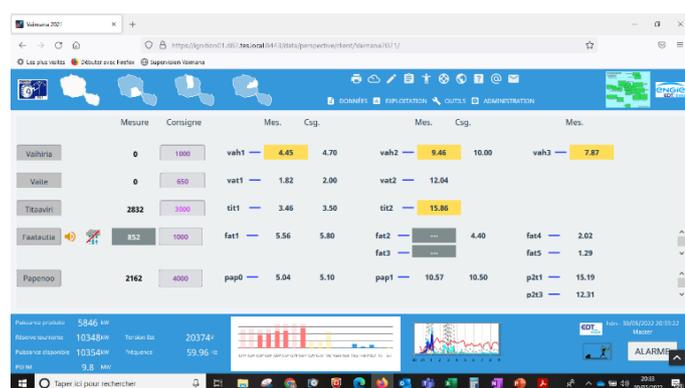
Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone Sud de l'île et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

En 2020 et 2021, des contrats de vente d'énergie en basse tension ont été conclus entre Marama Nui et la TEP pour les auxiliaires des postes de transport ne disposant pas de source d'énergie autonome, à savoir pour les postes de Vaite 1 et 2, de Vaihiria 1, 2 et 3, de Papeno'o 0, 1 et 2. En 2022, la signature des contrats pour les postes de transport de Tita'aviri 1 et 2, et de Fa'aauti'a 2, 3, 4 et 5 a conclu le sujet. La mise en place de ces contrats permet de normaliser une situation qui était devenue conflictuelle depuis plusieurs années.

Le nouveau système de Supervision Hydro a été développé sur la période 2021/2022 sous Ignition puis migré en milieu d'année 2022. Les utilisateurs ont été formés et un contrat de maintien des compétences opérationnelles (MCO) a été signé avec EQUANS.

Du fait de l'importance stratégique de l'outil pour la télé conduite de l'hydroélectricité, le suivi rigoureux de la nouvelle Supervision et de son contrat MCO est fondamental à court terme.



## Projets :

Après la signature du bail emphytéotique entre Grands Projets de Polynésie et Marama Nui, les travaux du hangar/atelier de Faratea ont commencé en 2021 et se sont terminés au second trimestre 2022.

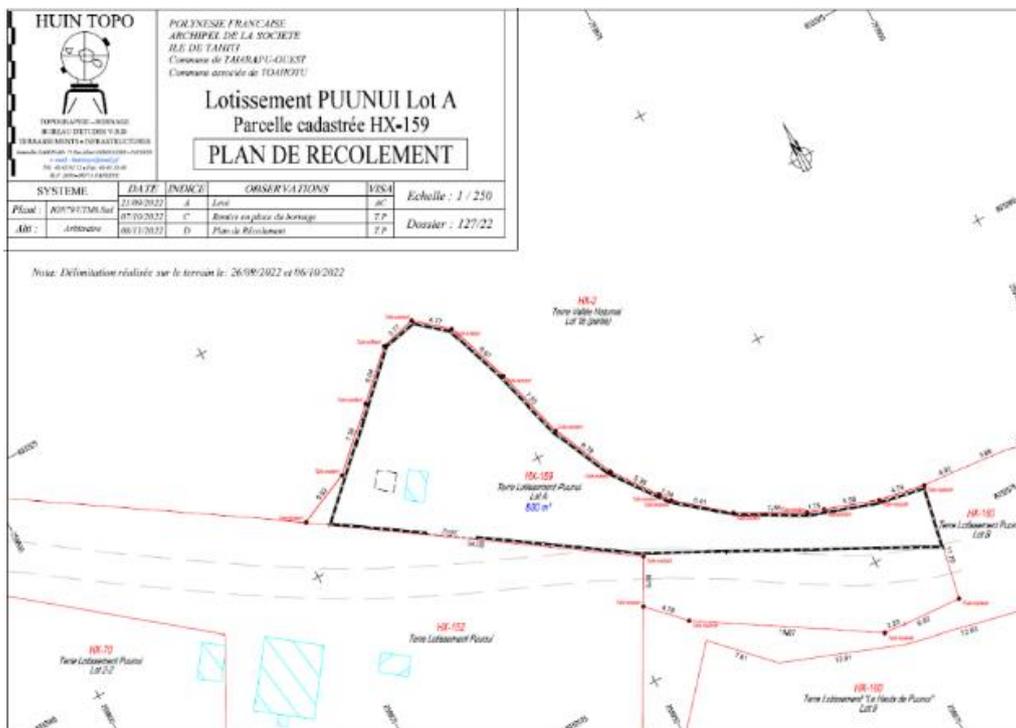
Pour mémoire, le projet a consisté en la construction d'un hangar d'une superficie d'environ 650 m<sup>2</sup> pour un budget total de 110 MF. Il a pour principal objet de réceptionner les matériels nécessaires afin qu'ils y soient préparés et configurés, avant d'être transportés sur les sites pour mise en œuvre. Il permet en outre aux agents de travailler en sécurité dans un atelier adapté à la dimension des matériels concernés, associé à un regroupement des matériels en un même lieu.

Le bâtiment a obtenu la conformité en mai 2022



Marama Nui a acquis courant 2022 un terrain de 800 m<sup>2</sup> situé à Puunui, avec un local de 6 m<sup>2</sup> en dur, couvert et clos, alors que celui-ci était loué depuis 1997 à la Société d'Aménagement Touristique de la Station de Puunui.

Il s'agit d'un site stratégique du fait de son emplacement géographique et sa fonction pour les communications (voix et data) pour les 3 vallées de la cote Ouest



## 1.2 Principaux indicateurs

			Vaihiria	
			2022	2021
Techniques	<b>Disponibilité des ouvrages</b>		99,74%	98,00%
	<b>Production sortie Transfo.</b>			
	- exercice	kWh	21 668 843	15 785 103
	- moyenne historique	kWh	17 524 655	17 413 251
	<b>Production vendue</b>			
	- exercice	kWh	20 960 104	15 220 939
	- rendement		96,7%	96,4%
	- contractuelle	kWh	16 429 487	16 429 487
Financiers	<b>Chiffre d'Affaires Net Energie</b>	k XPF	179 098	157 995
	<b>Ecart sur prévisionnel (Art16.2)</b>			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	92 827	63 167
	- variation de l'exercice	k XPF	29 659	-5 057
	<b>Patrimoine Immobilier</b>	k XPF	1 515 250	1 484 940
	<b>Travaux réalisés</b>			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	0	51 045
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	30 310	17 711
	<b>Besoin de renouvellement</b>	k XPF	1 429 930	727 491
	<b>Fonds de maintenance des conduites forcées</b>			
- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	253 309	323 647	
- Variation sur l'exercice	k XPF	-70 338	-17 771	
	<b>Indemnité prévisionnelle de fin de concession</b>	k XPF	1 352 488	634 848
Développement durable	<b>Environnement</b>			
	- économie de carburant	m3	5 150	3 751
	- réduction de CO2	T	20 949	13 804

## 2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

## **2.1 Les moyens affectés à la concession**

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.

### **MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité**

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur, et en troisième place des pays insulaires du Pacifique Sud, membres de la Pacific Power Association.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui. Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

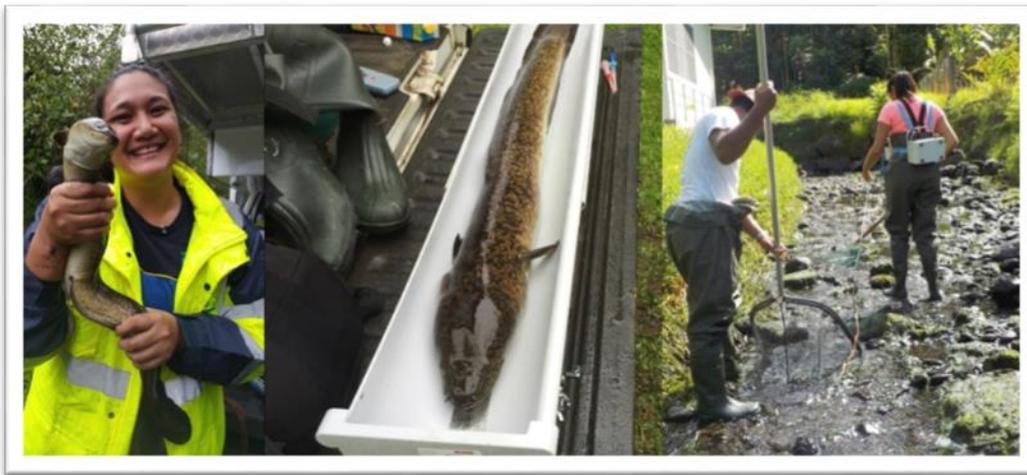
A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,4 MW.

## Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation de 40.000 m<sup>3</sup> de fuel environ, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère de 140.000 tonnes de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées. Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations. De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.



Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.

## MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité. Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/35 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 MF.

## Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :



- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.

## **2.2 Le cadre juridique et contractuel**

### **2.2.1 La convention de concession**

La concession de forces hydrauliques Vaihiria a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Vaihiria comprend notamment 3 centrales, dénommées Vaihiria 1 à 3.

### **2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public**

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport, avec la société de Transport d'Energie Electrique en Polynésie (T.E.P.)
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

### **3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE**

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

3.2.2 Disponibilité des ouvrages

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

3.2.4 Production vendue

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

3.3.2 Actions sécurité Environnement

### 3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 203 CM	10,00 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Vaihiria)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, corresponde aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

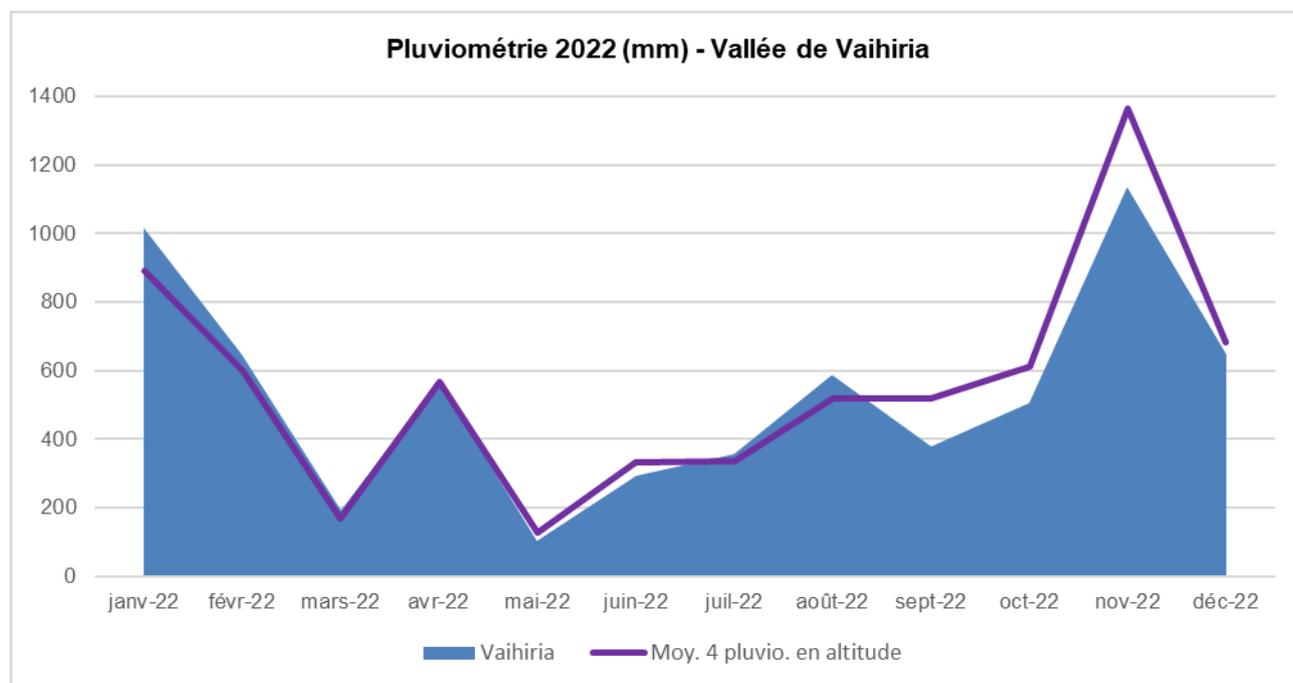
Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,00
	Restitution taxe foncière		-0,25	9,75
01/03/2016	Actualisation	0,01		9,76
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,78
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,49
01/03/2018	Actualisation	0,03		9,52
01/03/2019	Actualisation	-0,02		9,50
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,79
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,81
01/03/2021	Actualisation	0,05		9,86
01/03/2022	Actualisation	0,09		9,95
	<b>Total</b>	<b>0,20</b>	<b>-0,25</b>	

Au 31 décembre 2022, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 24.069.754 F CFP pour Vaihiria.

## 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

### 3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie en altitude annuelle de la vallée de Vaihiria est de 6 439 mm. Elle est supérieure de 43,6% à la pluviométrie de 2021. A noter que sur 2022, les précipitations sont supérieures aux prévisions statistiques, en dehors des mois de mars et de mai qui ont été particulièrement secs.



### 3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité annuelle de l'ensemble du parc de la concession de Vaihiria, hors arrêt programmé, a été excellente avec un taux de 99,74%, correspondant à 34h13min (mois d'1,5 jour) d'indisponibilité.

En 2022, 6 déclenchements par arrêt automatique des machines, soit -3 qu'en 2021. Les arrêts automatiques ont été majoritairement d'origine électrique soit 5 sur 6.

Les déclenchements survenus à la centrale Vaihiria 1 l'ont été alors que celle-ci était accessible.

	Nb. Déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures, non pondéré)
Vaihiria 1	4	99,77%
Vaihiria 2	2	99,84%
Vaihiria 3	0	100%
Vaihiria	6	99,87%
Total Marama Nui	42	99,74%

### 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1983 pour Vaihiria 2, 1985 pour Vaihiria 3 et 1986 pour Vaihiria 1.

En 2022, avec 21,67 GWhs, la production totale de la concession de Vaihiria a été supérieure de 24% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1986 (17,52 GWh).

	VAIHIRIA 1	VAIHIRIA 2	VAIHIRIA 3	VALLEE VAIHIRIA
1981				
1982				
1983		7 489 400		
1984		5 922 000		
1985		6 926 900	3 127 500	
1986	7 545 700	6 127 100	4 781 500	18 454 300
1987	7 357 900	5 509 000	2 354 400	15 221 300
1988	9 645 800	7 331 500	3 083 800	20 061 100
1989	7 417 600	5 758 800	3 432 000	16 608 400
1990	9 451 400	6 908 700	4 307 600	20 667 700
1991	7 297 800	5 968 700	3 194 500	16 461 000
1992	8 406 520	6 251 900	2 890 800	17 549 220
1993	8 579 900	5 895 400	3 143 200	17 618 500
1994	8 000 600	5 591 900	2 538 300	16 130 800
1995	8 253 600	6 246 800	3 215 700	17 716 100
1996	6 338 900	5 666 200	2 902 900	14 908 000
1997	8 029 500	6 625 200	3 519 800	18 174 500
1998	9 922 000	7 385 400	3 133 500	20 440 900
1999	6 562 800	4 917 400	2 529 300	14 009 500
2000	7 389 700	5 351 100	3 006 900	15 747 700
2001	7 155 200	5 197 100	2 548 800	14 901 100
2002	5 169 340	4 182 470	1 818 000	11 169 810
2003	4 685 630	4 031 380	2 068 071	10 785 081
2004	6 437 340	4 714 550	2 957 790	14 109 680
2005	6 206 370	5 240 430	1 381 332	12 828 132
2006	8 437 960	6 298 700	2 198 289	16 934 949
2007	8 406 830	5 701 770	3 435 949	17 544 549
2008	6 739 600	6 643 300	3 686 230	17 069 130
2009	6 962 497	6 795 416	3 735 739	17 493 652
2010	10 230 070	8 922 270	6 175 759	25 328 099
2011	7 229 882	7 697 235	4 881 472	19 808 589
2012	8 307 189	7 274 182	4 389 175	19 970 546
2013	6 802 415	6 749 783	4 735 942	18 288 140
2014	8 322 140	6 491 888	3 779 733	18 593 761
2015	8 297 199	6 702 052	4 112 873	19 112 124
2016	9 197 850	7 792 278	4 240 701	21 230 829
2017	10 857 750	7 605 011	3 980 523	22 443 285
2018	8 259 410	6 390 434	2 836 628	17 486 472
2019	8 221 255	6 591 218	2 866 155	17 678 628
2020	7 825 706	6 459 230	2 993 231	17 278 167
2021	6 615 251	5 914 533	3 255 320	15 785 103
2022	8 992 273	7 381 757	5 294 813	21 668 843
maxi	10 857 750	8 922 270	6 175 759	25 328 099
mini	4 685 630	4 031 380	1 381 332	10 785 081
<b>moy réelle à 2022</b>	<b>7 825 916</b>	<b>6 316 260</b>	<b>3 382 480</b>	<b>17 524 655</b>
<b>Ecart / Moyenne</b>	<b>15%</b>	<b>17%</b>	<b>57%</b>	<b>24%</b>

### 3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production vendue sur l'exercice s'élève à **20 960 104 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2022
Production brute (sortie transfo.)				21 668 843 kWh
- Consommation des auxiliaires				-66 990 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	5 196 775 kWh	5 091 937 kWh	11 313 141 kWh	21 601 853 kWh
Pertes transport supportées MN	-156 460 kWh	-142 158 kWh	-343 131 kWh	-641 749 kWh
Production nette vendue	5 040 315 kWh	4 949 779 kWh	10 970 010 kWh	20 960 104 kWh

### 3.2.5 Chiffre d'affaires

#### 3.2.5.1 Pertes de transport

Par application de l'avenant du 29 décembre 2015 au cahier des charges de la concession, le chiffre d'affaires comptabilisé a été temporairement réduit par l'émission d'avoirs au bénéfice de la TEP.

Au 1er septembre 2017, en raison de l'entrée en vigueur de la seconde augmentation du tarif TEP sur l'exercice (+40% au total) et en conformité avec les engagements pris avec la Polynésie,

- MARAMA NUI a mis fin à l'émission de ses avoirs de sorte à faire à nouveau supporter par la TEP ses pertes liées au transport.
- L'avantage procuré par l'arrêt de l'émission de ces avoirs a été répercuté au bénéfice des usagers par réduction à due concurrence du tarif de vente de l'énergie hydroélectrique.

Le 31 mai 2018, la TEP a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat de compensation des pertes arrivé à échéance, ce qui impacte l'équilibre économique des concessions de MARAMA NUI à hauteur de 60 MF en rythme annuel.

Par décision du ministère, (courrier du 12 juillet 2019) et en l'attente de l'entrée en vigueur de l'article du code de l'énergie LP232-3 qui prévoit qu'au 1er janvier 2022 « chacun supporte ses pertes »,

- La TEP est dispensée de devoir assumer ses pertes avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- La majoration du prix de vente de l'hydroélectricité prévue aux avenants de 2015 est réintégrée aux tarifs.

Sur 2019, ces opérations se sont traduites par :

- Une régularisation impactant le CA à la baisse de 4,8 MF
- En rythme annuel, une baisse des volumes vendus de 3% environ et une augmentation des tarifs de 0,29 F/kWh

### 3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **179 097 995 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2022
Production brute (sortie transfo.)				21 668 843 kWh
- Consommation des auxiliaires				-66 990 kWh
<b>Production nette des consommations des auxiliaires</b>	<b>5 196 775 kWh</b>	<b>5 091 937 kWh</b>	<b>11 313 141 kWh</b>	<b>21 601 853 kWh</b>
Pertes transport supportées MN	-156 460 kWh	-142 158 kWh	-343 131 kWh	-641 749 kWh
<b>Production nette vendue</b>	<b>5 040 315 kWh</b>	<b>4 949 779 kWh</b>	<b>10 970 010 kWh</b>	<b>20 960 104 kWh</b>
Production contractuelle (art 16-2)	3 472 109 kWh	6 371 946 kWh	6 585 433 kWh	16 429 487 kWh
Ecart	1 568 206 kWh	-1 422 167 kWh	4 384 577 kWh	4 530 617 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>1 035 016 kWh</i>	<i>-938 630 kWh</i>	<i>2 893 821 kWh</i>	<i>2 990 207 kWh</i>
<b>Vente à EDT</b>	<b>49 697 516 XPF</b>	<b>49 250 290 XPF</b>	<b>109 151 610 XPF</b>	<b>208 099 416 XPF</b>
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				205 940 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				452 047 XPF
<b>Chiffre affaires énergie</b>				<b>208 757 403 XPF</b>
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-29 659 408 XPF
<b>Chiffre affaires Net énergie</b>				<b>179 097 995 XPF</b>

## 3.3 Bilan d'exploitation

### 3.3.1 Incidents majeurs

#### Accident du travail avec arrêt :

Aucun accident du travail avec arrêt ni autre incident majeur n'est survenu en 2022 sur Vaihiria.

#### Le 7 juin 2022, accident du travail sans arrêt à la centrale Vaihiria 3 :

Un agent électrotechnicien a été brûlé à l'index à la suite d'un flash électrique sur un transformateur BT sous tension. Lors de l'analyse, la cause principale qui a été identifiée est l'absence d'identification et de vérification d'absence de tension (étapes clés de la consignation électrique).



#### Blocage d'accès à la centrale Vaihiria 1 :

Pendant une année et demie (d'avril 2021 à octobre 2022), la famille BENNET a bloqué l'accès à la centrale Vaihiria 1 empêchant les équipes de Marama Nui d'exercer les maintenances préventives, règlementaires (remplacement des équipements sous pression), et correctives.

En août 2022, la Cour d'Appel de Papeete a rendu une Ordonnance interdisant Monsieur BENNET et à toute personne de son chef, d'entraver sous quelques formes que ce soit, les équipes et prestataires de Marama Nui pour l'accès aux équipements de la centrale Vaihiria 1.

L'accès à la centrale a pu se faire à compter de fin octobre 2022 et une campagne de maintenance s'est alors organisée.

En parallèle, une demande de déclaration d'utilité publique avec expropriation de l'assise foncière de la centrale Vaihiria 1 a été engagée et permettra de régler à terme la problématique de l'accès à la centrale.



#### Autre :

Ni les seuils de débordement (21 mètres) et de surverse (25,3 mètres) du Lac Vaihiria, alimentant la centrale Vaihiria 3, n'ont été atteints, n'entraînant ainsi pas de risque majeur ni sur l'ouvrage ni sur les populations vivant à l'aval.

### **3.3.2 Réalisations de l'année**

- Curage du barrage Vaihiria 1 et nettoyage de la grille obstruée d'algues (env. 5 MF) :



## **4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES**

### 4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

### 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

### 4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

## **4.1 Principes de la comptabilité appropriée**

### **4.1.1 – La séparation des activités**

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

### **4.1.2 – La séparation des services délégués**

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

### **4.1.3 – Le principe du coût réel constaté**

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

### **4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe**

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

### **4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges**

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

VAHIRIA		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-140 102 493	106 335	-140 208 828
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	-381 267		-381 267
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	46 352	246 352	-200 000
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	-169 073	2 020 350	-2 189 423
Financier	Autres produits et charges financières	-11 610	1 000	-12 610
<b>TOTAL</b>		<b>-140 618 091</b>	<b>2 374 037</b>	<b>-142 992 128</b>



#### **4.1.6 – La justification du périmètre de charges**

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

#### **4.1.7 – La permanence des méthodes**

##### Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

#### **4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées**

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

#### **4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées**

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

## EDT

Libellé	Description	Vaihiria
Achat de l'hydroélectricité	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/22, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,95 XPF pour Vaihiria, 12,35 XPF pour la Vaite, 13,49 XPF pour Titaaviri, 9,99 XPF pour Faatautia, 13,77 XPF pour la haute PPNOO et 13,98 XPF pour la moyenne PPNOO.	208 099 416
Exploitation déléguée : prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	45 341 449
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 585 682
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	9 605 399

## Autres parties liées

Libellé	Description	Vaihiria
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	12 208
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités : réseaux et facility management et location de matériels	0

Les montants sont présentés hors TVA sociale

### 4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

### 4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes

#### **4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité**

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

#### **4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé**

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

#### **4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés**

N/A

## **4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique**

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

### **Actif**

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
    - Avances et acomptes versés
    - Charges constatées d'avance
  - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
    - Stocks et provisions s'y rapportant

- Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
  - Clients et Autres créances

## Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
  - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
  - Les provisions pour risques et charges,
  - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
    - Fournisseurs.
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Dettes fiscales et sociales,
    - Autres dettes,
    - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

## Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.

- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
  - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
  - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

## 4.3 Les comptes de la concession

### 4.3.1 Bilan

ACTIF	VAIHIRIA	
	2022 Concession	2021 Concession
Immobilisations concédées	1 515 249 973	1 484 939 617
Immobilisations privées	98 154 395	79 778 804
Immobilisations financières	2 320 569	3 597 725
Immobilisations en-cours	104 120 745	110 066 687
Avances et acomptes		
<b>Total Immobilisations brutes</b>	<b>1 719 845 682</b>	<b>1 678 382 832</b>
Amortissements	-1 094 219 451	-1 071 276 669
<b>Immobilisations concédées (1)</b>	<b>-1 019 707 271</b>	<b>-1 000 553 294</b>
Immobilisations privées	-74 512 180	-70 723 375
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>625 626 231</b>	<b>607 106 163</b>
Stock	15 556 338	16 041 146
Provisions de stock	-853 622	-842 905
<b>Net</b>	<b>14 702 716</b>	<b>15 198 241</b>
Créances clients	27 291 739	31 671 664
Autres créances	27 959 554	31 337 888
Charges constatées d'avance	179 872	157 871
<b>Total créances d'exploitation</b>	<b>55 431 166</b>	<b>63 167 423</b>
Provisions créances	-381 267	
<b>Créances nettes</b>	<b>55 049 899</b>	<b>63 167 423</b>
Placement et trésorerie		
<b>Disponibilités ou C/C du concessionnaire</b>	<b>308 097 024</b>	<b>336 941 147</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 003 475 870</b>	<b>1 022 412 975</b>

PASSIF	VAIHIRIA	
	2022 Concession	2021 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	28 099 803	40 891 387
Subventions d'investissement		
<b>Capitaux propres</b>	<b>28 099 803</b>	<b>40 891 387</b>
Amort caducité, ATO, PRU	367 472 826	395 739 966
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	129 853 855	88 416 739
Fonds de maintenance conduites forcées	253 309 080	323 646 730
Autres provisions pour risques et charges	38 971 842	38 122 530
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
<b>S/T capitaux propres et provisions</b>	<b>817 707 405</b>	<b>886 817 352</b>
<b>C/C du concessionnaire (emprunt)</b>		
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	24 069 754	22 485 492
Fournisseurs	51 816 580	42 147 850
Dettes fiscales et sociales	14 407 552	8 130 216
Autres dettes	95 474 579	62 832 064
PCA		
<b>S/T emprunts et dettes</b>	<b>185 768 465</b>	<b>135 595 623</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 003 475 870</b>	<b>1 022 412 975</b>

### 4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	VAIHIRIA	
	2022 Concession	2021 Concession
<b>CA "net" Energie</b>	<b>179 097 995</b>	<b>157 994 986</b>
Ventes hydro (à EDT)	208 099 416	149 945 865
Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (3)	205 940	211 800
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)	452 047	
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	-29 659 408	7 837 321
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	17 524 655	17 413 251
kWh vendus	20 960 104	15 220 939
CA/ kWh vendus	8,68	10,20
<b>Maintenance - Conduite exploitation</b>	<b>-153 830 074</b>	<b>-91 232 333</b>
Achats et charges externes	-140 102 493	-133 724 821
Exploitation Déléguée	-42 366 708	-30 339 123
Production immobilisée	31 452 104	75 045 485
Provision pour risques et charges		8 900 000
Provision Stock & créances	-381 267	167 420
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-2 519 624	-1 915 935
Exceptionnel	46 352	-9 406 860
Autres produits et charges	41 561	41 501
<b>Amortissement des actifs de concession</b>	<b>38 013 699</b>	<b>11 137 218</b>
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-17 507 062	-17 507 062
Dot. passif de renouvellement	-41 437 116	-16 213 073
Amortissement améliorant	-1 646 915	-1 180 733
Reprise lissée caducité	28 267 140	28 267 140
Reprise sur travaux de renouvellement		
Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé		
Dot. fonds conduites forcées	-18 074 858	-18 074 858
Reprise sur travaux conduites forcées	88 412 510	35 845 804
Exceptionnel		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-4 883 809</b>	<b>-1 461 041</b>
Patente	-3 674 283	-1 674 762
Autres	-1 040 453	-7 976
Provision (5)	-169 073	221 697
Reprise de Provision pour contrôle fiscal IS + CSIS 2010		
Provision autres		
Exceptionnel		
<b>Structure</b>	<b>-18 547 119</b>	<b>-17 458 886</b>
Achats et charges externes	-13 009 715	-13 480 517
Exploitation Déléguée	-2 974 740	-2 592 131
Amortissement des biens privés de structure	-1 856 402	-1 084 479
Provisions	-706 261	-301 759
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
<b>Financier</b>	<b>1 494 236</b>	<b>-23 121</b>
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-11 610	-23 121
Rémunération C/C du concessionnaire	1 505 846	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>41 344 928</b>	<b>58 956 824</b>
Impôt société	-13 245 125	-18 065 438
<b>Résultat net - concessions</b>	<b>28 099 803</b>	<b>40 891 387</b>

### 4.3.3 Commentaires sur les comptes

#### Bilan

##### 1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

#### Compte de résultat

3 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 2 millions CFP pour la vallée de Vaihiria. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2022, cette provision a été ajustée suite à un recalcul du redressement de la DICP.

Suite au courrier reçu en 2022 de la DICP notifiant le redressement de la Patente pour l'exercice 2018, la provision constituée a été reprise dans les comptes 2022 après paiement de la part de Marama Nui

Provisions redressement Patente	2021	+	-	2022
2017	0			0
2018	37 972 346		37 972 346	0
2019	37 845 732			37 845 732
2020	38 024 467			38 024 467
2021	37 469 307			37 469 307
2022		44 536 806		44 536 806
<b>TOTAL</b>	<b>151 311 852</b>	<b>44 536 806</b>	<b>37 972 346</b>	<b>157 876 312</b>

Au 31/12/2022, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

### 4.3.4 Tableau de passage

	VAHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	71 861 546	725 965 205	797 826 751	13 872 942	811 699 693
Ecart sur prévisionnel (Art 16.2)	-2 779 830	-30 104 339	-32 884 169		-32 884 169
Neutralisation des charges lissées sociales	4 674 017	199 967 929	204 641 946		204 641 946
Rémunération C/C du concessionnaire social	-1 592 698	35 785 247	34 192 549	-34 192 549	0
Charges lissées - RAD	-32 323 953	-234 287 187	-266 611 140		-266 611 140
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	1 505 846	-36 428 298	-34 922 452	34 922 452	0
Résultat avant IS - RAD	41 344 928	660 898 557	702 243 485	14 602 845	716 846 330

## 5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
  - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
  - 5.5.2 Le réalisé de l'année
  - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
  - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1<sup>er</sup> établissement
  - 5.6.1 Le réalisé de l'année
  - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

## 5.1 Variation des immobilisations en concession

2021	Acquisition		Cession	2022
	améliorant	renouvellement		
1 484 939 617	30 310 356	-	-	1 515 249 973

	2021	Acquisition	Cession	2022
Pièces sécurité	-			-
Bâtiment/Terrain	90 128 996			90 128 996
Turbine	194 621 684			194 621 684
Elec de Puissance	87 634 892			87 634 892
Elec de Commande	63 127 118			63 127 118
Telecom	76 740 912			76 740 912
Barrage & composants associés	340 679 587			340 679 587
Pistes & Ponts	131 772 761	30 310 356		162 083 117
Conduites Forcées	442 414 578			442 414 578
Appendice	46 803 706			46 803 706
Autre composant	11 015 383			11 015 383
Droits incorporels de concession	-			-
	<b>1 484 939 617</b>	<b>30 310 356</b>	<b>-</b>	<b>1 515 249 973</b>

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

## 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2022	VNC 31/12/2022
Autre composant	VAIHIRIA AUTRES C3	01/01/1985	10	01/01/1995	5 864 807	5 864 807	-
Autre composant	VAIHIRIA SAHP V3	01/01/1996	39	01/01/2035	764 060	528 915	235 145
Autre composant	VAIHIRIA STEB V3	01/01/1996	39	01/01/2035	1 664 400	1 152 169	512 231
Autre composant	VAIHIRIA AUTRES C2	20/11/2007	10	20/11/2017	2 722 116	2 722 116	-
<b>Total Autre composant</b>					<b>11 015 383</b>	<b>10 268 007</b>	<b>747 376</b>
Barrage & composants associés	VAIHIRIA ETANCHEITE V2	01/01/1983	15	01/01/1998	2 497 247	2 497 247	-
Barrage & composants associés	VAIHIRIA CAPTAGE	01/01/1983	65	01/01/2048	338 182 340	208 100 156	130 082 184
<b>Total Barrage &amp; composants associés</b>					<b>340 679 587</b>	<b>210 597 403</b>	<b>130 082 184</b>
Bâtiment	VAIHIRIA GENIE CIVIL C3	01/01/1985	40	01/01/2025	21 174 315	20 113 425	1 060 890
Bâtiment	VAIHIRIA GENIE CIVIL C1	01/01/1986	40	01/01/2026	9 154 999	8 467 591	687 408
Bâtiment	VAIHIRIA TOITURE C1	01/01/1986	20	01/01/2006	3 132 885	3 132 885	-
Bâtiment	VAIHIRIA TOITURE C3	01/01/2004	20	01/01/2024	3 762 015	3 573 528	188 487
Bâtiment	VAIHIRIA GENIE CIVIL C2	20/11/2007	40	20/11/2047	18 495 775	6 988 137	11 507 638
Bâtiment	VAIHIRIA TOITURE C2	20/11/2007	20	20/11/2027	8 178 064	6 179 728	1 998 336
Bâtiment	BLOC SANITAIRE VAIHIRIA1	02/11/2016	40	02/11/2056	2 560 000	394 251	2 165 749
Bâtiment	GC SALLE COMMANDE VAIHI1	02/11/2016	60	02/11/2076	3 755 000	385 524	3 369 476
Bâtiment	PORTE FACADE SALLE VAIHI1	02/11/2016	20	02/11/2036	2 204 943	679 141	1 525 802
<b>Total Bâtiment</b>					<b>72 417 996</b>	<b>49 914 209</b>	<b>22 503 787</b>
Conduites Forcées	VAIHIRIA CONDUITES C2	01/01/1983	60	01/01/2043	98 396 627	65 593 261	32 803 366
Conduites Forcées	VAIHIRIA CONDUITES V3	01/01/1985	60	01/01/2045	88 499 913	56 043 887	32 456 026
Conduites Forcées	VAIHIRIA CONDUITES C1	01/01/1986	60	01/01/2046	255 518 038	157 554 882	97 963 156
<b>Total Conduites Forcées</b>					<b>442 414 578</b>	<b>279 192 031</b>	<b>163 222 547</b>
Appendice	VAIHIRIA VANNES RAMUS V3	01/01/1995	20	01/01/2015	1 736 895	1 736 895	-
Appendice	VAIHIRIA PROT CATHODIQUE	01/01/2003	25	01/01/2028	4 185 978	3 348 416	837 562
Appendice	VAIHIRIA V3 VANNES PIEDS	01/07/2015	20	01/07/2035	7 247 524	2 718 442	4 529 082
Appendice	GRILLE RENOVE VAIHIRIA 1	01/06/2016	40	01/06/2056	33 633 309	5 534 187	28 099 122
<b>Total Appendice</b>					<b>46 803 706</b>	<b>13 337 939</b>	<b>33 465 767</b>

Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2022	VNC 31/12/2022
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHI3	01/01/1985	25	01/01/2010	6 625 361	6 625 361	-
Elec de Commande	AUTOMATE VAIHI 3	01/01/1985	10	01/01/1995	2 070 425	2 070 425	-
Elec de Commande	PROTECTION VAIHI 3	01/01/1985	10	01/01/1995	1 656 340	1 656 340	-
Elec de Commande	CABLAGE VAIHI 3	01/01/1985	25	01/01/2010	4 140 851	4 140 851	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE VAIHI1	01/01/1986	10	01/01/1996	2 545 213	2 545 213	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHI2	20/11/2007	25	20/11/2032	8 178 407	4 943 584	3 234 823
Elec de Commande	AUTOMATE VAIHI 2	20/11/2007	10	20/11/2017	2 555 752	2 555 752	-
Elec de Commande	PROTECTION VAIHI 2	20/11/2007	10	20/11/2017	2 044 602	2 044 602	-
Elec de Commande	CABLAGE VAIHI 2	20/11/2007	25	20/11/2032	5 111 503	3 089 739	2 021 764
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION VAIHI3	15/09/2016	10	15/09/2026	1 201 807	756 230	445 577
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION VAIHI2	01/10/2016	10	01/10/2026	1 142 238	713 742	428 496
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISM VAIHI1	21/10/2016	25	21/10/2041	11 013 175	2 728 267	8 284 908
Elec de Commande	AUTOMATE VAIHIRIA 1	21/10/2016	10	21/10/2026	2 198 870	1 361 951	836 919
Elec de Commande	PROTECTIONS VAIHIRIA 1	21/10/2016	10	21/10/2026	3 001 512	1 859 096	1 142 416
Elec de Commande	CABLAGE VAIHIRIA 1	21/10/2016	25	21/10/2041	8 783 957	2 176 028	6 607 929
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION VAIHI1	02/11/2016	10	02/11/2026	857 105	528 063	329 042
<b>Total Elec de Commande</b>					<b>63 127 118</b>	<b>39 795 244</b>	<b>23 331 874</b>
Elec de Puissance	VAIHIRIA TRANSF C2	01/01/1983	40	01/01/2023	2 585 185	2 585 008	177
Elec de Puissance	VAIHIRIA ALTERNATEUR C3	01/01/1985	15	01/01/2000	19 623 491	19 623 491	-
Elec de Puissance	VAIHIRIA TRANSF C3	01/01/1985	40	01/01/2025	3 449 329	3 276 508	172 821
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI 3	01/01/1985	25	01/01/2010	4 140 851	4 140 851	-
Elec de Puissance	VAIHIRIA TRANSF C1	01/01/1986	40	01/01/2026	5 797 191	5 361 906	435 285
Elec de Puissance	ALTERNATEUR VAIHIRIA 1	01/01/2006	15	01/01/2021	14 864 603	14 864 603	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI 2	20/11/2007	25	20/11/2032	5 111 504	3 089 740	2 021 764
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI1	21/10/2016	25	21/10/2041	6 989 773	1 731 559	5 258 214
Elec de Puissance	VAIHIRIA ALTERNATEUR C2	01/12/2019	15	01/12/2034	25 072 965	5 152 794	19 920 171
<b>Total Elec de Puissance</b>					<b>87 634 892</b>	<b>59 826 460</b>	<b>27 808 432</b>
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PISTES	01/01/1983	65	01/01/2048	75 518 818	46 470 427	29 048 391
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACVERTBETON	01/01/1983	40	01/01/2023	4 145 146	4 144 862	284
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACVERTMETAL	01/01/1999	25	01/01/2024	4 655 031	4 468 442	186 589
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTBENETT METAL	01/01/2012	25	01/01/2037	8 367 209	3 680 582	4 686 627
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTBENETT BETON	01/01/2012	40	01/01/2052	7 450 713	2 048 564	5 402 149
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACBLEUMETAL	01/01/2012	25	01/01/2037	8 367 209	3 680 582	4 686 627
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACBLEUBETON	01/01/2012	40	01/01/2052	7 450 713	2 048 564	5 402 149
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTFUITES METAL	01/01/2012	25	01/01/2037	8 367 209	3 680 582	4 686 627
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTFUITES BETON	01/01/2012	40	01/01/2052	7 450 713	2 048 564	5 402 149
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PISTES	01/01/2022	65	01/01/2087	30 310 356	464 722	29 845 634
<b>Total Pistes &amp; Ponts</b>					<b>162 083 117</b>	<b>72 735 892</b>	<b>89 347 225</b>
Telecom	FAISCEAU HERTZIEN VAIHIRI	16/06/2014	10	16/06/2024	25 695 659	21 946 470	3 749 189
Telecom	VAIHI 2 CABLES TELECOM FH	01/01/2021	25	01/01/2046	51 045 253	4 075 347	46 969 906
<b>Total Telecom</b>					<b>76 740 912</b>	<b>26 021 817</b>	<b>50 719 095</b>
Terrain	VAIHIRIA TERRAIN MATAIEA	24/08/2021	0	24/08/2021	17 711 000	-	17 711 000
<b>Total Terrain</b>					<b>17 711 000</b>	<b>-</b>	<b>17 711 000</b>
Turbine	VAIHIRIA TURBINE C3	01/01/1985	40	01/01/2025	48 204 699	45 789 515	2 415 184
Turbine	VAIHIRIA TURBINE C1	01/01/1986	40	01/01/2026	13 433 447	12 424 789	1 008 658
Turbine	VAIHIRIA TURBINE C2	20/11/2007	40	20/11/2047	43 480 540	16 427 966	27 052 574
Turbine	VAIHIRIA ROUE C2	20/11/2007	20	20/11/2027	17 758 830	13 419 403	4 339 427
Turbine	VAIHIRIA ROUE C1	12/11/2013	20	12/11/2033	10 470 818	4 781 745	5 689 073
Turbine	LIGNE ARBRE SUPPOR VAIHI1	21/10/2016	20	21/10/2036	35 822 193	11 092 375	24 729 818
Turbine	HYDRAULIQUE VANNES VAIHI1	21/10/2016	20	21/10/2036	12 311 280	3 812 199	8 499 081
Turbine	VAIHIRIA ROUE C3	02/05/2017	20	02/05/2037	13 139 877	3 721 616	9 418 261
<b>Total Turbine</b>					<b>194 621 684</b>	<b>111 469 609</b>	<b>83 152 075</b>
<b>TOTAL VAIHIRIA</b>					<b>1 515 249 973</b>	<b>873 158 611</b>	<b>642 091 362</b>

## 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

### Le réalisé de l'année

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2022.

#### Avancement global du programme de réhabilitation des barrages :

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 Milliards de Francs, dont 3 milliards déjà dépensés depuis 2007. Les barrages en cours de réhabilitation sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

#### Etude de réhabilitation du barrage Vaihiria 2 :

La réhabilitation du barrage Vaihiria 2 concernera principalement :

- Le redimensionnement de l'évacuateur existant ;
- La rehausse définitive de la crête ;
- L'étanchéité du parement amont ;
- Et la réfection de la vidange et de prise d'eau.



Afin d'entreprendre les travaux à compter de 2023 et ainsi de répondre aux exigences de fin de concession sur la vallée en 2035, les études de conception pour la réhabilitation de l'ouvrage ont été engagées en 2021 et se sont poursuivies en 2022 avec notamment les investigations géotechniques et les sondages pressiométriques.



## 5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	271 502 841	18 074 858		289 577 699
2017	18	289 577 699	18 074 858	0	307 652 557
2018	17	307 652 557	18 074 858	-4 985 821	320 741 594
2019	16	320 741 594	18 074 858	-8 110 759	330 705 693
2020	15	330 705 693	18 074 858	-7 362 875	341 417 676
2021	14	341 417 676	18 074 858	-35 845 804	323 646 730
<b>2022</b>	<b>13</b>	<b>323 646 730</b>	<b>18 074 858</b>	<b>-88 412 510</b>	<b>253 309 078</b>

- Protection de la conduite forcée en pied de barrage de Vaihiria 1 (env. 17,3 MF) :

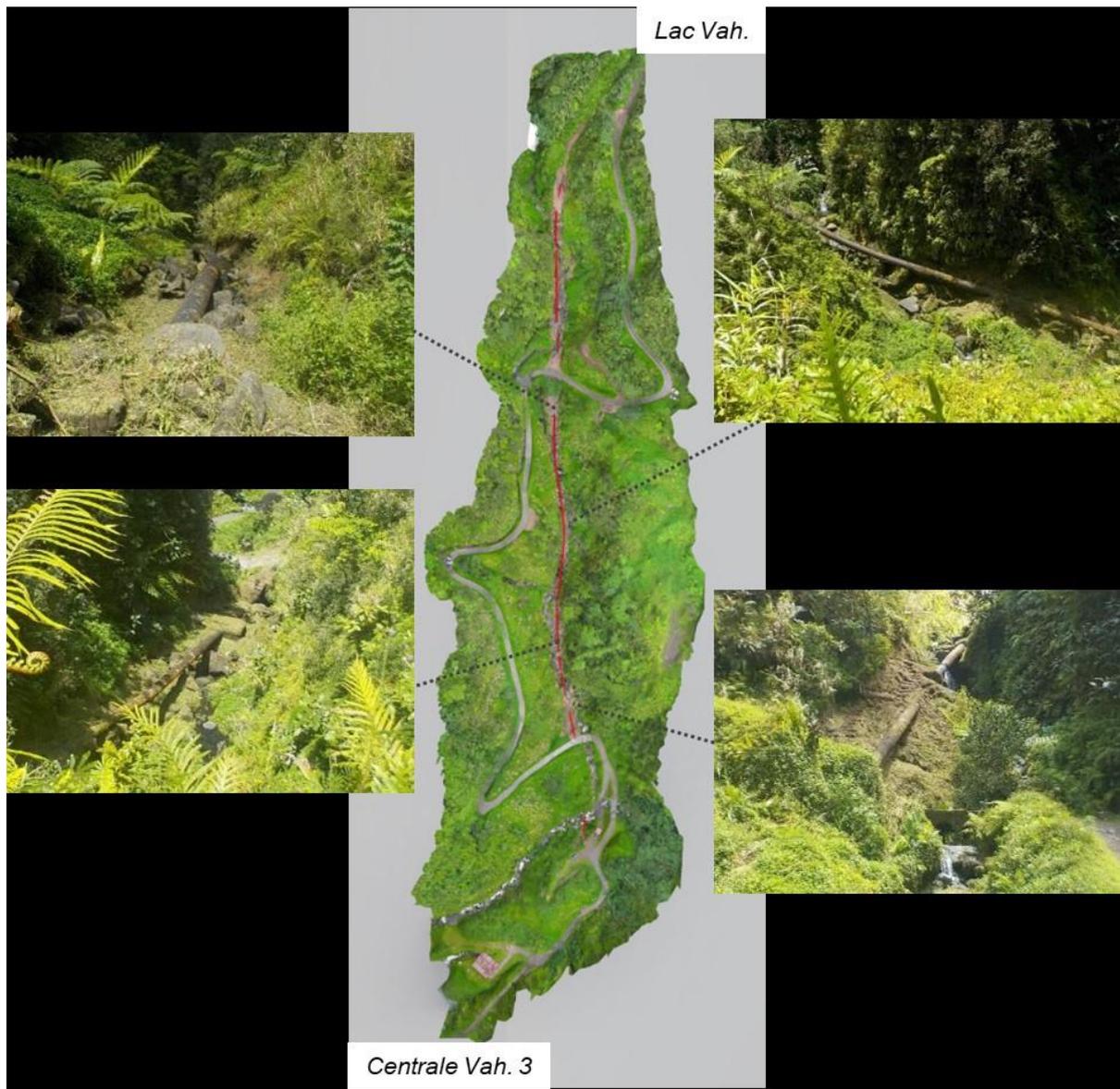


- Réparation d'une fuite sur la conduite forcée de Vaihiria 3 à la cote 345 m (env. 2,3 MF) :



- Poursuite de l'étude de remplacement partiel de la conduite forcée de Vaihiria 3 :

La conduite forcée de Vaihiria 3 est dans un état préoccupant. Ce dossier complexe a été retardé pendant plusieurs années à cause des divers blocages de la famille BENNETT et d'une difficulté à savoir ce que le Pays envisageait ou non pour cette zone. Il est dorénavant traité en priorité au regard de l'état de la conduite, des fuites régulières traitées sur la portion et de l'environnement de celle-ci.



En vue de remplacer une longueur de 290 mètres de conduite forcée devenue avec le temps, aérienne entre la centrale Vaihiria 3 et le Lac Vaihiria, une première mission d'avant-projet sommaire conduite en 2021 a démontré la faisabilité du projet, lequel est soumis aux contraintes de contexte géotechnique, de dimensionnement de la conduite et de réalisation des travaux in situ, et validé un premier tracé de la conduite forcée.

En 2022, une seconde mission d'avant-projet détaillé a eu lieu afin de valider les choix des zones d'ancrages et relever les contraintes de terrain afin de finaliser le tracé de la conduite. Cette mission a également permis de confirmer la position des ancrages du blondin et donc son tracé dans la vallée.



Les moyens de manutention, pour la mise en œuvre des travaux, considérés sont les suivants :

- Un blondin de capacité de charge utile de 5 tonnes ;
- Une pelle araignée, acquise en fin d'année 2022.

La première année de travaux (2023) sera dédiée à l'installation du blondin et aux travaux de préparation du chantier (pré-terrassment et préparation de la plateforme chantier). En cas de disponibilité sur la fin de cette première saison, les premiers travaux de terrassements pour les ouvrages de la conduite forcée pourront débuter dans les zones hors gorges.

Le montage de la conduite forcée se concentrera sur la deuxième année (2024). Les travaux débuteront par la partie basse de la conduite forcée et remonteront dans la gorge.

Le budget prévisionnel estimé à date dépasse les 850 Millions de Francs.

## 5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments ;
- Turbines ;
- Electricité de puissance ;
- Electricité de commande ;
- Composants renouvelables associés aux barrages ;
- Appendice ;
- Ponts.

### 5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019. Ce plan est en cours de révision, la très forte augmentation des coûts enregistrée à la suite des crises "Covid" et "guerre d'Ukraine" si elle devait se maintenir, seraient de nature à bouleverser le chiffrage de plan.

#### Variation du besoin de renouvellement sur l'exercice

<b>plan du 25/04/2019 soumis au concédant</b>	<b>638 542 962</b>
réajustement 2018	
réajustement 2019	164 461 212
réajustement 2020	
réajustement 2022 (CEP)	703 044 414
<b>Plan actualisé</b>	<b>1 506 048 588</b>
réalisé 2018	
réalisé 2019	- 25 072 965
réalisé 2020	-
réalisé 2021	- 51 045 253
réalisé 2022	
<b>Réalisé cumul</b>	<b>- 76 118 218</b>
<b>Reste à faire au 31/12/2022</b>	<b>1 429 930 370</b>

Total Renouvellement	ancien plan	plan actualisé
Pièces sécurité	-	
Bâtiment	84 988 995	83 904 891
Turbine	166 433 551	432 180 561
Elec de Puissance	180 439 593	174 902 798
Elec de Commande	63 001 190	78 833 110
Telecom	64 429 189	135 862 374
Barrage & composants associés	11 127 895	470 541 640
Pistes & Ponts	14 273 567	53 704 996
Appendice	18 493 868	
Autre composant	35 355 114	
	<b>638 542 962</b>	<b>1 429 930 370</b>

## 5.5.2 Le réalisé de l'année

Aucune dépense de renouvellement n'a été réalisée en 2022.

## 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

	2023	2024	2025
Centrale			
- Bâtiment	223 300	23 004 924	15 177 499
- Turbine	19 891 463	46 218 984	20 696 589
- Elec de Puissance	46 241 878	10 875 055	60 709 995
- Elec de Commande	7 917 000	-	13 797 726
Telecom	-	-	99 237 492
Barrage & composants associés	-	-	60 497 722
Pistes & Ponts	-	-	53 704 996
	<b>74 273 640</b>	<b>80 098 964</b>	<b>323 822 019</b>

### Sont programmés :

- En 2023, le renouvellement :
  - D'éléments du bien turbine (vanne de pied et bac de régulation) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien électricité de puissance (alternateur BT) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien électricité de commande (régulateur de vitesse) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien appendice (grille et vannes de sécurité) des conduites forcées de Vaihiria 2.
- En 2024, le renouvellement :
  - D'éléments du bien turbine (roue) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien turbine (soupape) de la centrale Vaihiria 2 ;
  - D'éléments du bien électricité de puissance (transformateur) de la centrale Vaihiria 2 ;
  - D'éléments du bien bâtiment (salle de commande et toiture) de la centrale Vaihiria 3 ;
- En 2025, le renouvellement :
  - D'éléments du bien bâtiment (portes/fenêtres et toiture) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - Des câbles de télécommande de la vallée ;
  - Du pont du Lac Vert (Vaihiria 1) ;
  - D'éléments du bien électricité de puissance (alternateur BT, transformateur, armoire et contacteur de couplage) de la centrale Vaihiria 3 ;
  - D'éléments du bien électricité de commande (armoire d'automatisme) de la centrale Vaihiria 3.

## 5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **41 437 116 XPF**.

## 5.6 Dépenses de 1er établissement

### 5.6.1 Le réalisé de l'exercice

		Améliorant
Pistes et ponts	VAIHIRIA PISTE	30 310 356
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS VAIHIRIA</b>		<b>30 310 356</b>

### 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

plan de confortement	V0	IFC prev
2023	141 827 642	98 574 041
2024	133 498 273	99 005 633
2025	135 500 747	103 673 447
2027	54 125 442	43 300 353
	464 952 102	344 553 475

## **5.7 Méthode relative aux charges calculées**

### **5.7.1 Contexte**

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

## 5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

### Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

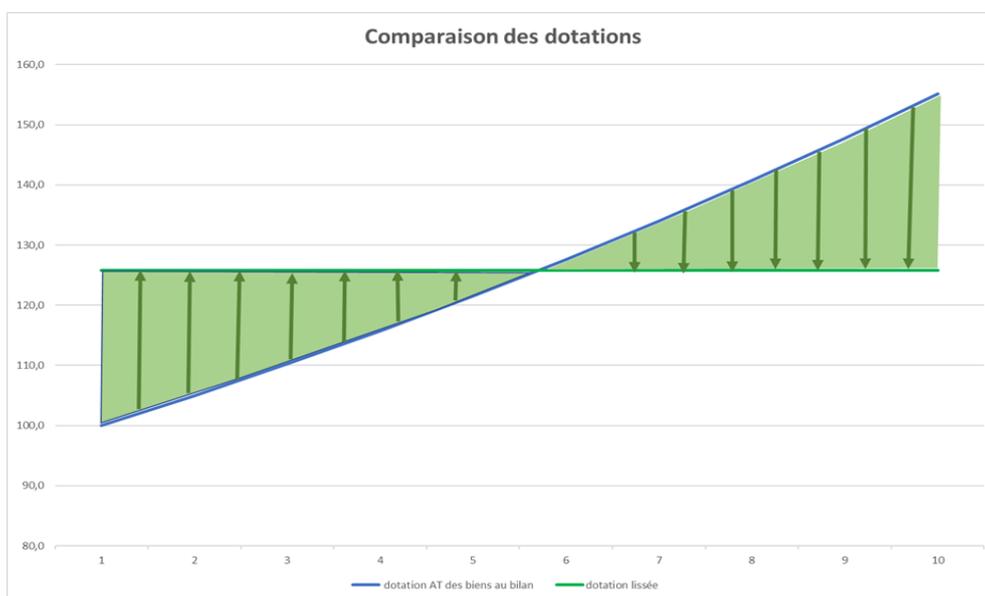
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

### Dotations/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan  
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

### 5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Amortissement des biens au bilan</b>									
<b>VO Ouverture</b>	1 448 467 853	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 467 228 617	1 467 228 617	1 491 631 270	1 517 947 837
acquisitions	13 139 877	-	25 072 965	-	51 045 253	-	74 273 640	80 098 964	323 822 019
Sortie d'immo	- 53 662 105	-	- 16 835 226	-	-	-	- 49 870 987	- 53 782 397	- 217 430 084
<b>VO Clôture</b>	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 467 228 617	1 467 228 617	1 491 631 270	1 517 947 837	1 624 339 772
- IFC biens au bilan clôture	- 161 505 685	- 162 379 405	- 162 374 964	- 202 330 137	- 222 757 183	- 222 757 183	- 222 757 183	- 262 305 615	- 304 955 854
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	-	-	-	-	-	- 39 548 433	- 42 650 238	- 172 425 281
<b>Base amortissable</b>	(A) 1 246 439 940	1 245 566 220	1 253 808 400	1 213 853 227	1 244 471 434	1 244 471 434	1 229 325 655	1 212 991 983	1 146 958 637
cumul doté à l'ouverture	(B) 816 824 882	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	987 186 868	956 703 431
sortie AT sur sortie immo	(C)	-	-	- 70 497 331	-	-	- 49 870 987	- 53 782 397	- 217 430 084
Provisions antérieures à l'IFC	(D)	170 831 687	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	429 615 058	235 298 332	230 468 382	247 453 577	262 605 935	245 098 874	262 317 019	407 685 290
nb années restantes		19	18	17	16	15	14	13	12
<b>dotation exercice A</b>	(E) 22 611 319	13 072 130	13 556 964	15 465 849	17 507 062	17 507 062	20 178 232	23 298 959	37 062 299
<b>dotations cumulées</b>	(B) + (C) + (D) + (E)	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	987 186 868	956 703 431
<b>Mécanique de lissage des AT</b>									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	168 619 801	226 146 898
<b>dotations/reprises B</b>	15 991 087	15 460 508	20 445 295	20 306 777	16 213 073	41 437 116	38 765 946	35 645 219	21 881 879
Actif/Passif de renouvellement clôture	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	168 619 801	204 265 019	226 146 898
<b>dotation économique A+B</b>	38 602 406	28 532 638	34 002 258	35 772 626	33 720 135	58 944 178	58 944 178	58 944 178	58 944 178
<b>Moyenne des dotations</b>									
Ecart sur moyenne	- 13 810 676	- 23 880 444	- 18 410 824	- 16 640 456	- 18 692 947	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096
Ecart sur moyenne cumulé	- 13 810 676	- 37 691 120	- 56 101 944	- 72 742 400	- 91 435 347	- 84 904 251	- 78 373 154	- 71 842 058	- 65 310 962
<b>Traitement de l'améliorant</b>									
<b>VO Ouverture</b>	-	-	0	0	0	17 711 000	48 021 356	189 848 998	323 347 270
acquisitions financement concession	-	-	-	-	17 711 000	30 310 356	141 827 642	133 498 273	135 500 747
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	-	-	-	-	17 711 000	48 021 356	189 848 998	323 347 270	458 848 017
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	(23 783 818)	(98 574 041)	(99 005 633)	(103 673 447)
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	(23 783 818)	(122 357 859)	(221 363 492)	(325 036 939)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>base amortissable</b>	-	-	-	-	17 711 000	24 237 538	67 491 138	101 983 778	133 811 077
cumul doté à l'ouverture	0	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	7 801 763	15 650 264
reste à amortir	-	-	-	-	17 711 000	23 056 805	64 663 490	94 182 015	118 160 813
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
<b>dotation exercice</b>	-	-	-	-	1 180 733	1 646 915	4 974 115	7 848 501	10 741 892
<b>dotations cumulées</b>	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	7 801 763	15 650 264	26 392 156
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	16 530 267	21 409 890	59 689 376	86 333 514	107 418 921
<b>Reprise lissée caducité art LP4</b>									
caducité cpt 229 ouverture	(A) 537 075 666	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543
<b>reprise lissée</b>	(B) (28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543	282 671 403
<b>Impact exercice (-) = produit</b>	10 335 265	265 497	5 735 118	7 505 485	6 633 728	32 323 952	35 651 152	38 525 539	41 418 930

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Amortissement des biens au bilan</b>										
<b>VO Ouverture</b>	<b>1 624 339 772</b>	<b>1 691 029 592</b>	<b>1 869 692 547</b>	<b>1 900 541 113</b>	<b>1 904 390 256</b>	<b>1 911 227 296</b>	<b>1 912 798 237</b>	<b>1 937 033 172</b>	<b>1 937 033 172</b>	<b>1 937 033 172</b>
acquisitions	202 981 852	543 791 204	93 892 880	11 715 523	20 809 698	4 781 428	73 763 162	-	-	-
Sortie d'immo	- 136 292 032	- 365 128 249	- 63 044 313	- 7 866 380	- 13 972 658	- 3 210 487	- 49 528 227	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	<b>1 691 029 592</b>	<b>1 869 692 547</b>	<b>1 900 541 113</b>	<b>1 904 390 256</b>	<b>1 911 227 296</b>	<b>1 912 798 237</b>	<b>1 937 033 172</b>			
- IFC biens au bilan clôture	- 477 381 135	- 585 462 738	- 875 014 856	- 925 009 931	- 931 248 087	- 942 328 612	- 944 874 576	- 984 151 195	- 984 151 195	- 984 151 195
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 108 081 603	- 289 552 118	- 49 995 075	- 6 238 156	- 11 080 525	- 2 545 964	- 39 276 619	-	-	-
<b>Base amortissable (A)</b>	<b>1 105 566 854</b>	<b>994 677 691</b>	<b>975 531 182</b>	<b>973 142 169</b>	<b>968 898 684</b>	<b>967 923 661</b>	<b>952 881 978</b>	<b>952 881 978</b>	<b>952 881 978</b>	<b>952 881 978</b>
cumul doté à l'ouverture	(B) 776 335 646	686 595 938	396 268 800	413 512 824	486 717 262	555 436 950	635 365 903	677 598 751	769 359 827	861 120 902
sortie AT sur sortie immo	(C) - 136 292 032	- 365 128 249	- 63 044 313	- 7 866 380	- 13 972 658	- 3 210 487	- 49 528 227	-	-	-
Provisions antérieures à l'IFC	(D)									
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 465 523 240	673 210 002	642 306 695	567 495 725	496 154 080	415 697 198	367 044 302	275 283 226	183 522 151	91 761 075
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>dotation exercice A (E)</b>	<b>46 552 324</b>	<b>74 801 111</b>	<b>80 288 337</b>	<b>81 070 818</b>	<b>82 692 347</b>	<b>83 139 440</b>	<b>91 761 075</b>	<b>91 761 075</b>	<b>91 761 075</b>	<b>91 761 075</b>
<b>dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)</b>	<b>686 595 938</b>	<b>396 268 800</b>	<b>413 512 824</b>	<b>486 717 262</b>	<b>555 436 950</b>	<b>635 365 903</b>	<b>677 598 751</b>	<b>769 359 827</b>	<b>861 120 902</b>	<b>952 881 978</b>
<b>Mécanisme de lissage des AT</b>										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	226 146 898	238 538 752	222 681 819	201 337 660	179 211 020	155 462 851	131 267 590	98 450 692	65 633 795	32 816 897
<b>dotations/reprises B</b>	12 391 854	- 15 856 933	- 21 344 159	- 22 126 640	- 23 748 169	- 24 195 262	- 32 816 897	- 32 816 897	- 32 816 897	- 32 816 897
Actif/Passif de renouvellement clôture	238 538 752	222 681 819	201 337 660	179 211 020	155 462 851	131 267 590	98 450 692	65 633 795	32 816 897	0
<b>dotation économique A+B</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>	<b>58 944 178</b>
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096	6 531 096
Ecart sur moyenne cumulé	- 58 779 866	- 52 248 770	- 45 717 673	- 39 186 577	- 32 655 481	- 26 124 385	- 19 593 289	- 13 062 192	- 6 531 096	-
<b>Traitement de l'améliorant</b>										
<b>VO Ouverture</b>	<b>458 848 017</b>	<b>458 848 017</b>	<b>512 973 458</b>							
acquisitions financement concession	0	54 125 442	0	0	0	0	0	0	0	0
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	<b>458 848 017</b>	<b>512 973 458</b>								
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	(43 300 353)	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(325 036 939)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>base amortissable</b>	<b>133 811 077</b>	<b>144 636 166</b>								
cumul doté à l'ouverture	26 392 156	37 134 048	49 078 728	61 023 408	72 968 087	84 912 767	96 857 447	108 802 127	120 746 806	132 691 486
reste à amortir	107 418 921	107 502 118	95 557 438	83 612 758	71 668 078	59 723 399	47 778 719	35 834 039	23 889 359	11 944 680
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>dotation exercice</b>	<b>10 741 892</b>	<b>11 944 680</b>								
<b>dotations cumulées</b>	<b>37 134 048</b>	<b>49 078 728</b>	<b>61 023 408</b>	<b>72 968 087</b>	<b>84 912 767</b>	<b>96 857 447</b>	<b>108 802 127</b>	<b>120 746 806</b>	<b>132 691 486</b>	<b>144 636 166</b>
Vo - fin tiers - IFC - dotations	96 677 029	95 557 438	83 612 758	71 668 078	59 723 399	47 778 719	35 834 039	23 889 359	11 944 680	-
<b>Reprise lissée caducité art LP4</b>										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 282 671 403	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140
<b>reprise lissée (B)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>	<b>(28 267 140)</b>
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140	-
<b>Impact exercice (-) = produit</b>	<b>41 418 930</b>	<b>42 621 717</b>								

## 5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	<b>IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2022 et non renouvelables</b>	<b>IFC prévisionnelle sur biens à renouveler</b>	<b>IFC prévisionnelle sur améliorant plan confortement</b>	<b>Total IFC prévisionnelle</b>
Pièces sécurité	-	-		-
Terrain	-	-		-
Batiment	9 479 222	41 575 398		51 054 620
Turbine	15 743 722	266 774 562		282 518 283
Elec de Puissance	1 623 624	86 440 262		88 063 886
Elec de Commande	4 598 589	33 610 571		38 209 160
Telecom	20 427 046	70 529 960		90 957 006
Barrage	62 448 565	226 212 387	344 553 475	633 214 427
Piste et Pont	47 680 260	36 250 872		83 931 132
Conduite Forcee	67 371 102			67 371 102
Appendice	17 168 872			17 168 872
Autre composant	-	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>246 541 001</b>	<b>761 394 012</b>	<b>344 553 475</b>	<b>1 352 488 488</b>

## **6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC**

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative
6. Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

## **ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE**

### **1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)**

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2- Convention de fourniture d'hydroélectricité**

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1<sup>er</sup> mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **3- Accord de puissance garantie**

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **4- Convention de prestation de conduite**

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

#### **5- Convention d'assistance administrative**

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2022, les montants facturés se sont élevés à 69.322.376 FCFP et inclus l'assistance informatique.

#### **6- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport**

Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT avaient conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ».

Ce contrat prévoyait notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

La TEP a toutefois dénoncé ce contrat, qui a pris fin le 30 novembre 2020. Depuis, aucun équivalent contractuel n'est venu prendre la suite. Ceci pose des risques importants pour MARAMA NUI, qui ne dispose d'aucun cadre indemnitaire en cas de défaillance du réseau de transport l'empêchant d'écouler son énergie. Un modèle de contrat fixé par la réglementation, sur la base de celui qui a été mis en place pour les producteurs solaires avec stockage dans le cadre de l'appel à projets du Pays, est appelé de ses vœux par MARAMA NUI.